*Le Missel romain, dans sa nouvelle traduction liturgique, entre en vigueur pour tous les diocèses francophones le 1er dimanche de l’Avent. L’occasion de revenir sur ses origines qui remontent au haut Moyen Âge.*

Avant le Moyen Âge, plusieurs livres sont utilisés pour la célébration de la messe : le sacramentaire – avec la prière eucharistique, les oraisons –, l’évangéliaire et l’épistolier pour les lectures de l’Écriture Sainte, et l’antiphonaire pour les chantres. Ces livres liturgiques contenaient de nombreuses variantes selon les régions ecclésiastiques ou les abbayes,  le choix des pièces chantées ou le calendrier des saints. Ce n’est que petit à petit que les manuscrits vont intégrer toutes ces parties en un ou plusieurs livres formant un tout. Ce type d’ouvrage sera appelé *missale plenum*, missel plénier, c’est-à-dire complet.

Puis, à partir du VIIIe siècle d’abord, des remaniements du sacramentaire grégorien en Gaule donnent naissance à un sacramentaire romain par excellence, grâce à la Renaissance carolingienne. Ce Sacramentaire devient, avec ses textes de qualité, la base du Missel romain actuel ainsi que du chant grégorien.

Au début du XIIIe siècle, les ordres mendiants apparaissent (franciscains, dominicains): la particularité de ces communautés est d’être itinérantes, et de ne pas être fixées dans un diocèse en particulier. Une grande diversité de rites existe alors dans l’Église latine. Le besoin se fait sentir d’un rite (c à d une manière de célébrer accompagnée de gestes, paroles, conduit) commun à tous. En 1223, Saint François d’Assise recommande à ses frères d’utiliser le rite de la curie romaine, adapté à un apostolat itinérant.

Dans la première moitié du XIIIème siècle, le pape Grégoire IX (1227–1241) pense à étendre à toute l’Église latine l’usage du missel curial (missel utilisé au Vatican), que les franciscains avaient adopté, mais cela ne se traduit pas tout de suite dans les faits. C’est en 1277 que le Pape Nicolas III promulgue ce missel pour le diocèse de Rome d’abord. Grâce à la diffusion que lui assurent les franciscains, il se répand rapidement et influence en partie de nombreuses liturgies locales de l’Église latine.

L’invention de l’imprimerie au XVème siècle accélère le processus avec l’impression du missel en usage à Rome. Le concile de Trente, en 1563, soucieux de la « doctrine touchant au Saint Sacrifice de la messe », demande au pape de veiller à la perfection doctrinale des manières de dire la messe dans l’Église. Le pape Pie V répond à la demande du concile en promulguant, le 14 juillet 1570, son édition du missel romain. Il l’impose à l’ensemble de l’Église latine.

A partir de cette date, le missel romain a connu plusieurs remaniements entraînant de nombreuses nouvelles versions notamment avec Vatican II. La version initiale du Missel romain de Vatican II a été publiée en latin, le 3 avril 1969. Elle sera suivie de deux autres versions en 1975 et 2002. “C’est cette dernière, désignée comme *editio tertia typica* (3ème édition typique), qui est en vigueur aujourd’hui dans l’église catholique de rite latin, qui a été *traduite à nouveau*”, précise Bernadette Mélois. Elle sera utilisée dans tous les diocèses francophones à partir du dimanche 28 novembre.

La traduction du Missel romain n’a pas changé depuis cinquante ans. Or la langue française, comme toute langue vivante, évolue au fil du temps.

« La promulgation d’une nouvelle édition du Missel romain, la troisième, offrait la possibilité de réaliser une nouvelle adaptation en langue française », [précise](https://twitter.com/Bernadet_Melois/status/1451458359899705347)Bernadette Mélois. « Nous ne sommes plus en 1970, le contexte a beaucoup changé ! […] Il était bon de reprendre cette traduction, non pas pour la réajuster mais en repartant de l’original latin, une manière de repartir du souffle de Vatican II », abonde Mgr Dominique Lebrun, archevêque de Rouen.

Le grand défi des traducteurs des textes liturgiques ? Rester au plus près du texte latin, tout en demeurant intelligible par les contemporains. « Les traductions doivent être dégagées de tout lien excessif par rapport aux manières modernes de s’exprimer et, en général, d’un ton à caractère psychologique. Des formes de type archaïques peuvent parfois se révéler appropriées à un vocabulaire proprement liturgique. (…) La traduction se caractérise comme un effort de collaboration visant à conserver la plus grande continuité possible entre l’original et le texte en langue vernaculaire », lit-on dans l’Instruction.

Pour terminer, les communautés , selon la diversité de leurs situations humaines, culturelles sont réunies en assemblée afin d'actualiser le mystère de la mort et de la résurrection de N.S.J.C; dans ces assemblées, le Christ déploie son rayonnement et nous permet de vivre au cours de la semaine, de son esprit; la nouvelle traduction nous permettra  de nous rendre plus attentif aux oraisons, assurant un nouveau réveil, tel que fut, en quelques sorte, celui du peuple Chrétien découvrant la liturgie de Vatican II en langue vernaculaire!